

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-02-1-3

Date de convocation :

18/02/2026

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **10**

Procurations : **0**

Absents : **5**

Suffrages exprimés : **10**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : EXTENSION DE
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX
ABORDS DE L'ÉCOLE**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Séverine PRADEILLE, Nicole ARQUER, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA, Laurent ALBECQ, Pierre BES, Sandrine LECOMTE.

Procurations : Néant

Absents : Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH, Catherine PECH, Michel BOFFA, Léa BARJAVEL.

Madame Sandrine LECOMTE est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au conseil Municipal la convention d'organisation et de financement de travaux proposée par le SYDEEL66 pour l'amélioration de l'éclairage public aux abords de l'école communale.

En effet, il a été constaté que l'espace public situé entre l'école et la salle des fêtes était particulièrement sombre à la tombée de la nuit et que cela posait des problèmes de sécurité à la sortie des écoles lors des périodes d'hiver.

Afin de remédier à ce problème, il est envisagé de placer deux points supplémentaires d'éclairage public sur le mur de la salle des fêtes.

Madame le Maire précise que le montant des travaux est estimé à 5 000 € hors taxes et que le SYDEEL66 prend en charge 2 500 € du montant des travaux hors taxes ainsi qu'une partie de la TVA. Le reste à charge pour la commune est de 2 515.76 € toutes charges comprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** la convention d'organisation et de financement des travaux sur le réseau d'éclairage public proposée par le SYDEEL66 pour l'amélioration de l'éclairage public aux abords de l'école.

- **D'approuver** le plan de financement de ce projet tel que prévu dans ladite convention.

- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision et en particulier à signer la convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Josette PUJOL.

